

Manifeste des sites contrats de ville de la Région Poitou-Charentes

**Communautés d'Agglomération de Poitiers, Angoulême, Niort, La Rochelle,
Rochefort et Villes de Cognac, Saintes, Châtellerauld**

Les politiques de solidarité et de mixité sociale mises en œuvre depuis plusieurs années dans les villes et agglomérations de Poitou-Charentes ont contribué à renforcer un environnement favorable. Si la concentration de quartiers difficiles n'est pas aussi importante que dans des régions très métropolisées, la spécificité régionale nécessite d'être prise en compte dans une approche plus fine des problématiques de la politique de la ville.

L'enjeu pour les années à venir est d'anticiper l'évolution socio-démographique de notre région à travers une politique de la ville mixant plus efficacement les interventions prioritaires dans les quartiers et la marginalisation de certaines populations.

Aussi, le nouveau cadre de contractualisation présenté par l'Etat à travers les Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) doit permettre de s'appuyer sur l'expérience des contrats précédents mais aussi de définir de nouvelles formes de partenariats en prenant en compte les spécificités locales.

Cette contribution a donc pour objet de réaffirmer deux principes communs aux sites contrats de villes de la Région Poitou-Charentes afin de construire collectivement et de poursuivre efficacement une politique de cohésion sociale respectant les prérogatives de l'ensemble des partenaires.

Défendre la valeur du « contrat » et du partenariat

Si les villes et agglomérations réaffirment un attachement fort à définir eux-mêmes les priorités de leurs territoires et les politiques de cohésion sociale, le contrat de ville a permis de construire une vision globale et de se doter d'objectifs communs avec de multiples partenaires (Etat, Région, Département, CAF...). Aussi, le CUCS doit être l'occasion de travailler avec les services de l'Etat et les autres partenaires intéressés pour poursuivre des objectifs partagés, négociés, chacun pouvant apporter sa contribution dans un même contrat en fonction de ses priorités et compétences. Le bénéfice du copilotage entre le territoire et l'Etat a permis de fédérer des moyens dans la durée et de créer des synergies sur de multiples domaines.

Le recentrage de l'Etat sur certaines priorités ainsi que le cadre des CUCS ne s'inscrit pas dans cette continuité et il amène les collectivités à engager des discussions bilatérales.

Ce partenariat étroit qui s'est construit depuis 1994 et les premiers contrats de ville ne se retrouve plus. Aussi, les villes et agglomérations souhaitent défendre la valeur du « contrat multipartenarial » et une bonne articulation des contractualisations.

A ce titre, la co-animation et gestion du CUCS autour du binôme agglomération/ville-état soulèvent plusieurs remarques :

- si la politique de la ville est un « plus » en matière de subvention, il y a encore peu de transversalité entre les acteurs techniques concernés. Cette situation est analysée comme résultant d'un déficit de définition et de programmation.
- la coordination des actions et des services de l'Etat passe une approche transversale des dossiers. Il y a de fortes disparités dans les relations avec les différentes préfectures ou sous-préfectures. Les « correspondants » politique de la ville ont souvent plusieurs missions et ne peuvent pas toujours jouer un rôle de transmission auprès des autres services de l'Etat.

Aussi les principes du contrat et du partenariat sont importants dans la lisibilité qui sera donnée aux acteurs locaux et en particulier les associations. Cela est un élément clé de la réussite du projet.

Construire des politiques de cohésion sociale à partir du projet de territoire

Si une majeure partie des quartiers ZUS dits « prioritaires » pour l'Etat sont dans les villes centre, l'échelle de l'agglomération semble être encore le bon niveau de pilotage pour les nouveaux contrats. Cela nécessite que la définition de l'intérêt communautaire ainsi que l'articulation des compétences entre communes soit bien réalisées.

Mis à part les quartiers ZUS, d'autres territoires présentent des signes inquiétants qui pourraient justifier une inclusion dans les prochains conventionnements. Dès lors quelle sera la place des quartiers hors ZUS dans les CUCS ? Cette question est essentielle en Poitou-Charentes. Car si la politique de rattrapage a produit des effets positifs et se poursuit actuellement par les Opérations de Renouvellement Urbain. Le cas de Poitou-Charentes souligne l'absence de « grande zone » mais les difficultés sont réelles dans certains quartiers non qualifiés en ZUS. Notre capacité à accompagner ces quartiers est essentielle pour maintenir un tissu social urbain équilibré.

A cet effet, il est important de croiser l'approche par public avec l'approche territoriale. La géographie prioritaire concentrée sur les villes centre exclue-t-elle la prise en compte de public ou thématique prioritaire qui pourraient être appréhendés à l'échelle de l'agglomération ?

Aussi, les cinq priorités annoncées par l'Etat ainsi que leurs champs d'implication n'offrent pas de perspectives d'ouverture des problématiques propres au territoire. Si certaines collectivités se sont engagées dans de nombreux domaines (l'emploi, l'accompagnement social du renouvellement urbain, l'éducation et la citoyenneté...). Certaines thématiques comme la santé peuvent s'inscrire en décalage avec les enjeux locaux et d'autres n'apparaissent pas (accès à la culture, au sport, la parentalité...).

Par ailleurs, il est essentiel que les ORU bénéficient d'un renforcement de l'opérationnalité et de l'efficacité de politiques publiques qui combinent volets urbain, économique et humain des futurs contrats, programmes et actions à venir.

La politique de la ville doit aujourd'hui en Poitou-Charentes favoriser le retour des espaces les plus fragiles dans le droit commun et prévenir de nouvelles formes de ségrégations ou de discriminations. Pour cela les crédits de droit commun de chacun des partenaires doivent pouvoir être mobilisables et mobilisés.

Face à cet équilibre fragile, il convient de poursuivre l'accompagnement des actions nécessaires au **maintien du lien social et à l'anticipation de nouveaux problèmes dans les milieux urbains** de la Région. La cohésion sociale des villes et de l'ensemble du territoire régional est à ce titre concerné. Dans ce contexte, le futur CUCS et plus largement la politique de la ville doit s'appuyer sur un partenariat étroit et un engagement fort de chacun des acteurs publics.

Mai 2006

*Les Communautés d'Agglomération de Poitiers, Angoulême, Niort,
La Rochelle, Rochefort et les Villes de Cognac, Saintes, Châtellerauld*